

LÉGISLATURE 2021 – 2026

PROCES-VERBAL no 28

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 14 mai 2025 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : Mme Manon Roethlisberger

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 27 de la séance du 19 mars 2025
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentations
5. Elections - Nominations
6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
- 7.1. Interpellation de Mme Gabrielle Heller (LV) – Que contient l'assiette de nos cantines subventionnées ?
8. Réponses aux interpellations
9. Préavis
 - 9.1. Préavis municipal N° 5/2025 – Gestion et comptes 2024 du Fonds culturel Riviera
 - 9.2. Préavis municipal N° 6/2025 – Gestion et comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 9.3. Préavis municipal N° 7/2025 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles
 - 9.4. Préavis municipal N° 8/2025 – Gestion et comptes 2024 de la Commune de La Tour-de-Peilz
 - 9.5. Préavis municipal N° 9/2025 – Réponse au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Un Noël différent »
 - 9.6. Préavis municipal N° 10/2025 – Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)
 - 9.7. Préavis municipal N° 11/2025 – Réponse au postulat de Mme Nicole Rivet (PSDG) & consorts « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »
 - 9.8. Préavis municipal N° 12/2025 – Demande de crédit de Fr. 96'500.- pour le renouvellement du parc d'horodateurs
 - 9.9. Préavis municipal N° 13/2025 – Projet de modification du règlement sur le stationnement de La Tour-de-Peilz de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et consorts
 - 9.10. Préavis municipal N° 14/2025 – Demande d'un crédit de Fr. 1'850'000.- pour le réaménagement et la mise en séparatif du chemin des Bulesses du N° 2a au N° 16 ainsi que la mise en séparatif et le

remplacement des équipements d'éclairage public de l'avenue des Baumes, du chemin de Muraz et du chemin du Levant

- 9.11. Préavis municipal N° 15/2025 – Réponse aux postulats de Mme Geneviève Pasche (LV) et consorts « Un plan climat pour répondre à l'urgence climatique » et de M. Nicolas Bastard (PS) « Déclarer l'urgence climatique et agir à La Tour-de-Peilz » et demande d'un crédit de réalisation de Fr. 120'000.- pour le développement et la mise en place de la plateforme participative CLIMAXION
 - 9.12. Préavis municipal N° 16/2025 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 256'000.- destiné à l'entretien préventif et curatif pour la conservation des vestiges du donjon médiéval au Château de La Tour-de-Peilz
 - 9.13. Préavis municipal N° 17/2025 – Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve
10. Rapport
 - 10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2025 – Réponse au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Des casiers pour éviter des vols »
 11. Communications municipales
 - 11.1. Communication municipale N° 6/2025 – Mise à l'enquête publique du projet de réaménagement des chemins des Murs-Blancs et de Vassin
 - 11.2. Communication municipale N° 7/2025 – Mise en consultation de l'horaire 2026 des transports publics
 - 11.3. Communication municipale N° 8/2025 – Détection des faux documents d'identité à l'Office de la population
 - 11.4. Communication municipale N° 9/2025 – Nouvelles cartes journalières CGN dès le 1er mai 2025
 12. Questions, propositions individuelles et divers

Appel

62 personnes présentes sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Anne-Marie Arnaud – Jérôme Bonvin – Alix Chamberland – Denis Champier – Guy Chervet – Philippe Eugster – Hugo Huart – Emina Ibrahimovic – Emanuelle Jaques – Guillaume Jung – Maëlle Le Boudec – Manuel Lisboa – Maria Luceron – Claudio Manco – Myriam Michel – Philippe Neyroud – Yves Rossier – Valentine Schmidhauser – Volker Tiemann – Ludovic Tirelli – Dominique Vaucoret – Marc Wüthrich – Dan Ziehli

Mme la Présidente ouvre l'avant-dernière séance de sa présidence – 3^e séance de l'année 2025 et 28^e séance de la législature – en saluant l'ensemble des personnes présentes. Elle souhaite la bienvenue à la presse, au public, ainsi qu'à notre agent de proximité.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal N° 27 de la séance du 19 mars 2025

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 27 de la séance du 19 mars 2025 est adopté à une large majorité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du bureau du Conseil communal

- Mme la Présidente remercie les personnes qui ont participé à la sortie du Conseil communal le samedi 10 mai, dans ambiance très sympathique. Un merci tout particulier à Mme Ch. Hausherr-

- de Maddalena et à M. A. Gruaz pour leur aide précieuse en fin de journée
- Le Bureau du Conseil communal adresse ses plus sincères vœux de rétablissement à Mme E. Kaiser, municipale
 - Les résultats du dépouillement du scrutin communal de ce dimanche 18 mai seront dévoilés dès 11h30, en fonction du déroulement du dépouillement, en salle 2 de la Maison de Commune
 - Le délai pour déposer les postulats, motions et interpellations pour la séance du 25 juin 2025 est fixé au 2 juin prochain. Les documents, informations, questions sont à remettre à la présidence au plus tard 48 heures avant la séance du Conseil, dernier délai, avec copie à la secrétaire

4. Assermentations

Néant.

5. Elections – Nominations

Néant.

6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

Mme V. Ansermet revient sur la séance du Conseil intercommunal du SIGE du 1^{er} mai 2025, qui a vu l'assermentation de M. A. Grutta en remplacement de M. A. Grangier. Un nouveau directeur du SIGE a également été nommé ; son nom sera connu dès lors qu'il aura formellement signé son contrat et son entrée en fonction est prévue le 1^{er} juin 2025. Le dossier de la STEP régionale avance. Les analyses ont montré que la pollution est nettement plus importante que prévu, mais que la nappe inférieure est protégée. Une dépollution du site est donc nécessaire. Le Canton n'est pas encore très au clair sur les subventions qu'il pourrait accorder pour ces travaux. Des discussions seront menées avec la commune de Montreux, propriétaire de la parcelle. La valeur du terrain est évidemment affectée par le fait qu'il est pollué. Il s'agit maintenant de chiffrer les coûts de la dépollution et, si tout va bien, le SIGE reviendra avec un préavis en 2025 qui permettra d'avoir une vision plus précise sur les coûts d'achat du terrain, de dépollution, de construction. Ce projet fait toutefois l'objet d'une pétition. Une commission a traité cette pétition le 12 mai dernier ; les résultats ne sont pas encore connus. Une communication a également eu lieu au sujet de l'abattoir. Le SIGE annonce le maintien de l'abattoir jusqu'en 2031. Des discussions sont en cours avec des partenaires locaux afin d'identifier des solutions. Une communication plus détaillée devrait intervenir au mois de juin. Le traitement des boues a également fait l'objet d'une communication, très technique. Celle-ci est disponible sur le site internet du SIGE.

M. Y. Kraehenbuehl revient sur la séance du Conseil intercommunal Sécurité Riviera du 10 avril dernier. Le directeur de l'association a quitté ses fonctions ; une recherche est en cours afin de trouver la personne qui lui succédera. Le groupe Montreux a déposé une interpellation concernant le camping sauvage sur le territoire de la Riviera vaudoise, en particulier dans des camping-cars sur le domaine public. L'interpellation relève une augmentation notable du nombre de camping-cars stationnés de manière permanente sur les parkings publics. Les articles 33 et 34 du règlement général de police stipulent qu'il est interdit de camper sur la voie publique et ses abords, ainsi que dans les forêts, et que l'entreposage de roulettes, caravanes, véhicules servant d'habitation (camping-cars) et remorques est interdit sur le domaine public, sauf autorisation explicite de l'ASR. Si la police est informée de cette problématique, son intervention se heurte à des contraintes juridiques. En effet, pour verbaliser ces campeurs, les agents de l'ASR doivent établir un rapport de dénonciation en bonne et due forme, qui nécessite la présence effective des campeurs afin de constater l'infraction. Le cadre légal actuel limite donc fortement les possibilités d'action face à ce phénomène. Une modification de la loi cantonale sur les amendes d'ordre communales (LAOC) par l'ajout d'une contravention spécifique pour le camping

non autorisé simplifierait la procédure, permettrait aux agents de sanctionner immédiatement le camping sauvage sans démarches administratives lourdes, et agirait comme un moyen dissuasif plus efficace. Le Conseil communal a déjà eu à traiter deux interpellations à ce sujet et, les beaux jours revenant, on constate que, tant à la Faraz que sur les quais, des camping-cars squattent l'espace public. Concernant la Maison de la sécurité publique, le Comité de direction a présenté les résultats d'une analyse des forces et faiblesses pour les trois sites potentiels (En Saussaz, Aux Foges et Le Pré Blanc). Les trois variantes parlent d'un bureau de police (pas d'un poste de police ouvert 24/24) à La Tour-de-Peilz. Malgré le départ du directeur, qui portait ce dossier, les choses continuent donc à avancer. Le préavis relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR, d'un montant de 1,1 million de francs, a fait l'objet de passablement de débats. L'informatique de l'ASR était liée à la commune de Montreux. À la suite de la cyberattaque subie par Montreux, il est devenu impératif pour l'ASR, qui dispose de données très particulières et sensibles, de devenir indépendante du point de vue informatique. De plus, la commune de Montreux ne souhaitait plus porter cette lourde charge.

La parole n'est plus demandée.

7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

7.1. Interpellation de Mme Gabrielle Heller (LV) – Que contient l'assiette de nos cantines subventionnées ?

Cette interpellation, qui a été distribuée avec les documents de la séance, est soutenue réglementairement. Le texte est le suivant :

« Cette interpellation se base sur un projet rédigé par les Vert-e-s vaudois qui s'intitulait « Du sucre au goût amer ».

L'interpellatrice, ayant depuis longtemps l'objectif de questionner l'alimentation des cantines subventionnées avec une vision plus large que le sucre l'a modifié en ce sens.

En Suisse, plus de 2,2 millions de personnes sont affectées par des maladies non transmissibles (MNT) telles que l'obésité, le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires et le cancer. Ces affections coûtent très cher. Elles représentent environ 80 % des coûts directs de santé, totalisant 52 milliards de francs suisses.

L'impact de l'alimentation est significatif dans ce contexte. Une mauvaise alimentation (trop de graisses, de sucre et de sel, pas assez de fruits et légumes) est un facteur de risque reconnu de MNT. Il y a un lien direct entre surconsommation de sucre et de graisses et obésité, et entre obésité et MNT. Les jeunes, en particulier ceux issus de milieux socio-économiques moins favorisés, sont particulièrement vulnérables.

Ces données soulignent les enjeux cruciaux pour la qualité de vie et la santé à long terme. La réduction de la consommation de sucre notamment de boissons sucrées, de sel, de graisses et d'aliments industriels, en particulier chez les jeunes, présente donc un potentiel important pour la promotion de la santé publique et la prévention des MNT. Cela représente de fait aussi un potentiel majeur pour maîtriser les coûts engendrés par les MNT et donc pour contribuer à la durabilité du système de santé

Nous sommes face à une posture très hésitante du législateur fédéral, favorisant la politique des petits pas et l'autorégulation de l'industrie agroalimentaire dans la réduction de la teneur en sucres, en sel et en graisses (huile de palme) des produits mis sur le marché en Suisse, ainsi qu'à l'inefficacité tant de la Stratégie suisse de nutrition que la Stratégie de prévention des maladies non transmissibles à proposer

des mesures systémiques concrètes, efficaces, autres que celles reposant sur le principe de la responsabilité individuelle. Il revient donc aux autorités des environnements directs de la population – les communes – de tout mettre en œuvre pour soutenir les volets social, éducatif et politique et réglementaire de la réduction de la consommation de sucres, de sel et de graisses.

Depuis 2023, Diabètevaud s'est emparé du sujet au vu de l'urgence de santé publique et a lancé l'action MAYbe Less Sugar (Doux Mai Moins Sucré). L'initiative réunit une cinquantaine de partenaires des secteurs entre autres de la santé et du social.

Compte tenu des arguments susmentionnés, nous souhaiterions obtenir les réponses de la Municipalité aux questions suivantes :

1. Quelle est la politique des prestataires des cantines subventionnées de La Tour-de-Peilz en termes de qualité nutritionnelle, teneur en sucre, sel et graisses des repas servis ?
2. Quelles sont les actions menées dans les écoles, les UAPE et auprès des réseaux d'accueil en milieu familial, tant en termes de communication, que de formation, de dispositions matérielles et de qualité de l'offre alimentaire.
3. Est-ce qu'elle compte se munir d'un plan d'action concret avec des pistes d'interventions claires et efficaces pour lutter contre la surconsommation de sucre, de sel et de graisses au sein des services dont elle a la charge ?
4. Y a-t-il une volonté de proposer des aliments locaux et de saison ?
5. Y a-t-il une part des aliments d'origine bio ?
6. Quelle est la part des produits industriels, notamment les desserts et les goûters ?
7. Actuellement dans l'optique de limiter les produits carnés, le soja prend une place importante dans les repas. L'agence nationale française de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail vient de faire une recommandation de ne pas servir des aliments à base de soja, car la teneur en phytoœstrogènes est difficilement contrôlable et les seuils maximaux recommandés facilement dépassé. Y a-t-il une réflexion en cours à ce sujet ?
8. Envisage-t-elle une collaboration élargie avec les autorités cantonales et d'autres institutions de santé publique expertes ?

Nous vous remercions d'avance pour ces réponses. »

La parole n'est pas demandée. Conformément à la demande de l'interpellatrice formulée par courriel, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

8. Réponses aux interpellations

Néant.

9. Préavis

9.1. Préavis municipal N° 5/2025 – Gestion et comptes 2024 du Fonds culturel Riviera

Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

9.2. Préavis municipal N° 6/2025 – Gestion et comptes 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

9.3. Préavis municipal N° 7/2025 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

9.4. Préavis municipal N° 8/2025 – Gestion et comptes 2024 de la Commune de La Tour-de-Peilz

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

9.5. Préavis municipal N° 9/2025 – Réponse au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Un Noël différent »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LV	Maude Froidevaux
<u>Membres</u> :	PLR	Sophie Blank Barbezat - Gabriel Chervet
	PSDG	Manuel Lisboa - Natasa Ilic
	LCIVL	Pierre-Yves Charpilloz
	UDC	Claude Althaus
	LTDPL	Viviane Huber

9.6. Préavis municipal N° 10/2025 – Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)

Cet objet a été renvoyé à la commission nommée lors de la séance précédente.

M. Y. Kraehenbuehl remarque qu'AggloRivelac a réalisé un travail remarquable pour développer cette stratégie qui devrait avoir un impact fort sur notre région pour transformer et développer son tissu industriel secondaire. À l'issue de la séance, la délégation boélande a décidé de ne pas proposer d'amendements au préavis. En effet, La Tour-de-Peilz est moins touchée par ces zones d'activités, contrairement aux communes de Blonay – Saint-Légier, Noville et Corsier-sur-Vevey. À supposer que d'autres communes proposent des amendements, une seconde séance est prévue le 2 juillet afin que les commissions puissent en prendre connaissance et se prononcer sur ces amendements. La commission ad hoc se réunira ensuite pour décider de la recommandation de vote qu'elle entend donner au Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.7. Préavis municipal N° 11/2025 – Réponse au postulat de Mme Nicole Rivet (PSDG) & consorts « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Kurt Egli
<u>Membres</u> :	PLR	Yves Rossier
	PSDG	André Gruaz
	LV	Amandine Gianini - Véronique Ansermet
	LCIVL	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
	UDC	Gabriel Ranzato

9.8. Préavis municipal N° 12/2025 – Demande de crédit de Fr. 96'500.- pour le renouvellement du parc d'horodateurs

M. R. Urech revient encore une fois sur le manque de rigueur de certains préavis. Il espère que, dans le cas présent, le texte est correct, qu'il ne s'agit bien que d'un remplacement et non d'une extension des zones payantes. Il constate également, sur le plan, que la zone de La Faraz, ou du moins son horodateur, s'est déplacée sur la parcelle N° 1810 au chemin de la Condémine 40, derrière le bâtiment sis à l'avenue Bel-Air N° 115. Il ne sait pas si la déchetterie suivra.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Dan Ziehli
<u>Membres</u> :	PLR	Margaux Dubuis - Ingrid Mamin
	PSDG	Manuel Lisboa - Julien Costanzo
	LV	José Luis Carrasco
	LCIVL	Michael Rohrer

9.9. Préavis municipal N° 13/2025 – Projet de modification du règlement sur le stationnement de La Tour-de-Peilz de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et consorts

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PSDG	Alexandre Davel
<u>Membres</u> :	PLR	Anton Ciurlia - Claude Delessert
	LV	Emanuelle Jaques - Aude Lerch
	LCIVL	Mireille Cornaz
	UDC	Gabriel Ranzato
	LTDPL	Jean-Etienne Holzeisen

9.10. Préavis municipal N° 14/2025 – Demande d'un crédit de Fr. 1'850'000.- pour le réaménagement et la mise en séparatif du chemin des Bulesses du N° 2a au N° 16 ainsi que la mise en séparatif et le remplacement des équipements d'éclairage public de l'avenue des Baumes, du chemin de Muraz et du chemin du Levant

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LV	Pierre Fontana
<u>Membres</u> :	PLR	Guy Chervet - Yvan Kraehenbuehl
	PSDG	Lyonel Kaufmann - Alexandre Davel
	LCIVL	Pierre-Yves Charpilloz
	UDC	Gabriel Ranzato

9.11. Préavis municipal N° 15/2025 – Réponse aux postulats de Mme Geneviève Pasche (LV) et consorts « Un plan climat pour répondre à l'urgence climatique » et de M. Nicolas Bastard (PS) « Déclarer l'urgence climatique et agir à La Tour-de-Peilz » et demande d'un crédit de réalisation de Fr. 120'000.- pour le développement et la mise en place de la plateforme participative CLIMAXION

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Anthony Abbott
---------------------	-----	----------------

<u>Membres :</u>	PLR	Yves Rossier
	PSDG	Valentine Schmidhauser
	LV	Geneviève Pasche - Valentine Python
	LCIVL	Maria Luceron
	UDC	Nathalie Demarta

9.12. Préavis municipal N° 16/2025 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 256'000.- destiné à l'entretien préventif et curatif pour la conservation des vestiges du donjon médiéval au Château de La Tour-de-Peilz

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence :</u>	LCIVL	Margareta Brüssow
<u>Membres :</u>	PLR	Bernadette Menétrey - Janina Rioux
	PSDG	Marie Schmidhauser - Manuel Lisboa
	LV	Geneviève Pasche
	UDC	Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL)

9.13. Préavis municipal N° 17/2025 – Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence :</u>	PLR	Philippe Eugster
<u>Membres :</u>	PLR	Michel Tobler
	PSDG	Philippe Neyroud
	LV	Gabrielle Heller - Margaux Couttet
	LCIVL	Margareta Brüssow
	UDC	Alice Gavillet (LTDPL)

10. Rapport

10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2025 – Réponse au postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Des casiers pour éviter des vols »

Rapport : M. Alexandre Davel

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 4/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d e c i d e

de prendre acte que le préavis municipal N° 4/2025 répond au postulat de Mme Viviane Huber (LTPDL) « Des casiers pour éviter des vols ».

11. Communications municipales

11.1. Communication municipale N° 6/2025 – Mise à l'enquête publique du projet de réaménagement des chemins des Murs-Blancs et de Vassin

- 11.2. Communication municipale N° 7/2025 – Mise en consultation de l'horaire 2026 des transports publics
- 11.3. Communication municipale N° 8/2025 – Détection des faux documents d'identité à l'Office de la population
- 11.4. Communication municipale N° 9/2025 – Nouvelles cartes journalières CGN dès le 1er mai 2025

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme la Syndique ajoute les informations suivantes :

Prévention auprès des seniors : dans le cadre de sa politique de prévention et de lien social, la Commune, en partenariat avec l'Escale, a récemment organisé une action originale à destination des aînés : le spectacle Carambouill'âges. Cette pièce de théâtre aborde avec humour et pédagogie les escroqueries dont peuvent être victimes les personnes âgées. 2'000 courriers ont été envoyés à tous les habitants et habitantes de 70 ans et plus. Chaque lettre offrait une place gratuite au spectacle. Pour celles et ceux qui ne souhaitaient ou ne pouvaient pas participer, une alternative était proposée par un café offert à l'Escale, accompagné de la brochure de prévention reprenant les messages clés du spectacle. 650 spectateurs ont assisté à Carambouill'âges, 220 Boélandes et Boélands ont accepté notre invitation. En complément, 40 brochures ont été remises hors spectacle. Cette initiative a permis d'allier culture, convivialité et prévention, tout en rappelant à nos aînés qu'ils ne sont pas seuls face aux risques d'arnaques.

Marché folklorique : le traditionnel service du vin organisé à l'occasion du Marché folklorique se tiendra le samedi 5 juillet. Cet événement, désormais bien ancré dans la vie de notre commune, représente un moment de rencontre privilégié entre les habitants, les visiteurs et les acteurs locaux. Il s'inscrit dans une volonté de préserver la convivialité et l'échange. Les informations détaillées concernant cette journée seront communiquées prochainement.

Frelon asiatique : conformément à la réglementation en vigueur, la destruction des nids de frelons asiatiques relève de la responsabilité du propriétaire du logement ou de la parcelle concernée. Cependant, dans un souci de santé publique et de préservation de la biodiversité, la Commune a décidé de prendre à sa charge les frais liés à la destruction des nids de frelons asiatiques signalés sur son territoire.

Fumeurs responsables : afin que « fumeur » ne rime pas avec « pollueur », la Commune met gratuitement à disposition des cendriers de poche qui seront disponibles dès la mi-juin auprès du Greffe municipal et auprès des kiosques saisonniers installés le long du quai Roussy. La Commune souhaite ainsi sensibiliser chacune et chacun à la préservation de l'espace public et au respect du cadre de vie de toutes et tous. Ensemble, contribuons à garder notre ville propre et accueillante.

M. V. Bonvin, municipal, communique les informations suivantes :

La Chenille bleue : lors de sa séance du 31 mars 2025, la Municipalité a décidé d'intégrer le jardin d'enfants La Chenille Bleue au réseau RéEL, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025. Cette intégration et le soutien financier qui l'accompagne ont été rendus possibles notamment grâce à l'engagement des communes de Vevey et de Blonay – Saint-Légier, qui participeront aux coûts en fonction du nombre d'heures de fréquentation des enfants domiciliés sur leurs territoires respectifs. Un mandat de prestations entre la Municipalité de La Tour-de-Peilz et l'Association La Chenille Bleue est en cours de validation. Il précisera les modalités de collaboration et sera conclu pour une durée initiale de trois ans, renouvelable tacitement d'année en année, sauf résiliation écrite dans les délais convenus. Le fonctionnement des garderies, des UAPE et de l'accueil familial de jour est parfois opaque pour les conseillers communaux, qui ne voient généralement passer que la facture. Le RéEL s'est donné pour mission de

partager les informations avec transparence. C'est pourquoi le rapport de gestion de la FSAT est désormais public. De plus, une rencontre avec la commission de gestion et la commission des finances aura lieu cet automne dans les nouveaux bureaux de l'Oyonne, qui ouvriront dès septembre. Ces bureaux, qui regrouperont les trois types d'accueil (préscolaire, parascolaire, accueil familial de jour), simplifieront la vie des parents grâce à un tout nouveau guichet unique.

P'tits jobs boélands : cette action du secteur Sport & Jeunesse propose des petits jobs pour les jeunes. Cela consiste en une aide dans l'accomplissement de tâches ponctuelles et variées pour nos habitants et habitantes par une équipe de jeunes Boélandes et Boélands, âgés de 14 à 20 ans (informations disponibles sur la table à l'entrée de la Maison Hugonin).

Fête de la danse : pour la première fois, la commune de La Tour-de-Peilz collabore avec Vevey dans le cadre de la Fête de la danse et crée notamment une scène multiculturelle avec une proposition de groupe du Chili, du Cap-Vert, d'Égypte et d'Arménie au bord du lac, à Entre-deux-Villes, ce dimanche de 11h30 à 14h.

Derib, une vie autour d'un crayon : un programme autour de l'œuvre de Derib est mis sur pied de juin à novembre avec une rencontre le 3 juin au Domaine de La Doges (sur inscription), une exposition, un jeu de piste et la projection du film « Derib, une vie dessinée » dans le cadre du cinéma en plein air le 7 août prochain (informations disponibles sur la table à l'entrée de la Maison Hugonin).

Silent Party : elle aura lieu le samedi 14 juin prochain.

Festival des Jeux : le festival, qui a rencontré un énorme succès l'année dernière, aura lieu du 5 au 7 septembre. Les inscriptions pour y participer en tant que bénévole seront bientôt ouvertes.

M. A. Grutta, municipal, indique que la souche du séquoia du Jardin Roussy sera utilisée dans le cadre de la Fête de la nature afin de réaliser une sculpture sur bois.

12. Questions, propositions individuelles et divers

Mme V. Huber relève le danger que représente le tronçon de l'avenue des Mousquetaires situé derrière le collège du même nom et demande la correction urgente des systèmes de navigation. En effet, cette portion de route est actuellement considérée à tort comme une voie de circulation normale par les systèmes de navigation. Or, cette rue est une voie à accès restreint, réservée aux riverains, et ne devrait en aucun cas être empruntée par la circulation de transit. Chaque jour, de nombreux enfants, collégiens et piétons utilisent cette voie pour se rendre à l'école ou circuler à pied dans le quartier. Le passage inattendu de véhicules motorisés sur ce chemin met en danger leur sécurité. Les plateformes de navigation doiventurgemment mettre à jour leurs cartes et prendre en compte la restriction d'accès à cette rue. De plus, ne pourrait-on pas envisager la réalisation d'un marquage au sol, par une large ligne blanche au niveau de l'entrée ouest de l'avenue des Mousquetaires, afin de signaler clairement aux automobilistes qu'ils s'apprêtent à s'engager dans une voie interdite à la circulation ? Ce repère visuel renforcerait la prise de conscience et contribuerait à dissuader les usagers non autorisés d'emprunter ce tronçon.

Sa seconde intervention concerne la création d'un modèle de rapport pour les commissions. La question avait été soulevée de savoir si les commissions avaient besoin d'un ou d'une secrétaire pour la rédaction de leurs rapports, ou si elles conservaient le statu quo. Une solution simple consisterait à créer un modèle Word standardisé qui servirait de base commune pour la rédaction des rapports. Cela permettrait non seulement d'harmoniser leur présentation, mais aussi de faciliter le travail de chacune et de chacun, y compris du Greffe municipal.

M. R. Urech revient sur l'intervention de Mme G. Pasche, lors de la dernière séance, concernant l'évacuation du verre usagé depuis la fermeture de l'usine Vetropack. D'aucuns auront certainement remarqué son sursaut de surprise lors de l'intervention de la Présidente. Quelles sont les sources de la Présidente pour affirmer que le verre n'était pas traité par Vetropack et que la fermeture de cette usine n'entrainera donc aucun changement ? La commission de gestion avait traité ce sujet l'année dernière. La réponse du service était la suivante : le verre est évacué au centre de transfert régional des carrières d'Arvel, puis transporté jusqu'aux usines de recyclage. La Commune reçoit Fr. 58.80 par tonne récupérée (chiffres 2022). Le recyclage du verre est organisé au niveau national par VetroSwiss. Les moloks de récupération du verre sur le territoire communal sont vidés une fois pleins (système de détection du remplissage à distance), de même que la benne de la déchetterie, par une société locale mandatée par la Commune. À la question complémentaire de savoir si le transport regroupé depuis les carrières d'Arvel jusqu'au lieu de recyclage se faisait en train, puisque tant Arvel que la verrerie de Saint-Prex sont reliés au réseau CFF, la commission a obtenu la réponse qu'après vérification avec les carrières d'Arvel, qui regroupent le verre usagé dans notre périmètre, la filière actuelle de recyclage du verre regroupé à Villeneuve est la verrerie de Saint-Prex. Cependant, le transport ne se fait actuellement pas par rail, mais par camion pour des questions économiques. La question de Mme G. Pasche était donc totalement justifiée et l'intervention de la Présidente, sur une question adressée à la Municipalité, légèrement déplacée et erronée.

Mme la Présidente remarque qu'elle a transmis des informations issues de la Confédération.

M. P. Fontana revient sur le préavis N° 17/2024 relatif à la création d'une zone 30 km/h notamment sur les chemins des Bulesses et des Vignes. Le Conseil avait amendé le préavis pour demander l'installation d'un miroir dans le but d'améliorer la sécurité de la nouvelle intersection. Depuis la réalisation du nouvel arrêt de bus sur le chemin des Vignes, il a constaté à deux reprises que les bus bifurquent « à l'aveugle » dans une zone où tout croisement est impossible. Il en résulte des manœuvres compliquées, voire hasardeuses. Il demande donc à la Municipalité de consulter les VMCV afin de convenir d'un emplacement pour le miroir qui garantisse une visibilité optimale pour les chauffeurs de bus.

Concernant la communication municipale N° 7/2025 et l'horaire 2026 des transports publics, il remarque que l'Ouest lausannois s'est beaucoup développé, en particulier du côté de Prilly et de Renens. Au début de la décennie, deux trains par heure reliaient La Tour-de-Peilz à l'Ouest lausannois sans changement. Lors d'un précédent changement d'horaire, il n'y en avait plus qu'un seul. À sa grande satisfaction, le dernier changement d'horaire, fin 2024, a rétabli une 2^e connexion directe par heure au travers d'un train R4. En parallèle aux efforts entrepris pour améliorer les lignes VMCV desservant la gare de Vevey, il demande à la Municipalité d'œuvrer, dans la mesure de ses moyens, au maintien de la fréquence bihoraire des trains à destination de l'Ouest lausannois.

Chaque été, l'association Handi-Paddle organise quelques journées à Lausanne et à Morges pour permettre à des personnes en situation de handicap de profiter du lac en y faisant une sortie en paddle. Cette année, la fondation Les Églantines a demandé à l'association d'organiser une journée à Vevey. Celle-ci aura lieu le samedi 14 juin sur la place du Marché. L'association recherche des bénévoles prêts à s'investir une demi-journée, que ce soit à terre pour accueillir et encadrer les participants ou sur l'eau pour celles et ceux qui disposent d'un brevet de sauveteur ou qui ont l'habitude de faire du paddle.

M. J.-Y. Schmidhauser revient sur le tableau qui figure dans le préavis N° 15/2025 concernant la mise en place d'un plan climat et qui montre les objectifs réalisés, à réaliser, en cours et potentiels. On y apprend, au niveau de l'éclairage public, que la mise en place des LED est réalisée à 100%. Il félicite la Municipalité pour son optimisme, mais n'a pour sa part pas l'impression que c'est le cas lorsqu'il se promène dans nos rues. Il aimerait donc que les informations qui sont données soient correctes et qu'on

accélère le renouvellement de l'éclairage public afin de passer partout aux LED, dans un but non seulement écologique, mais aussi financier, parce que cela permet de substantielles économies.

L'article 149 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques) précise les règles en matière d'initiative conçue en termes généraux. L'alinéa 6 de cette disposition dit que lorsque le peuple accepte une initiative, l'autorité a 15 mois pour la mettre en œuvre. En 2010, une initiative populaire, validée à plus de 60 % des voix, demandait la création d'un chemin piétonnier le long du lac. 15 mois plus tard, il n'y avait rien. Il avait fait recours à l'époque contre le premier refus du Conseil communal de voter le crédit d'étude. On lui avait répondu qu'on ne pouvait pas déduire de ce refus une volonté de ne pas respecter le vote populaire. Quinze ans plus tard, penser que les droits politiques fondamentaux de la population sont bafoués à ce point devient insupportable. C'est un déni de démocratie. À l'époque, un conseiller communal, qui a depuis quitté le Conseil, relançait régulièrement le sujet. Il a décidé de prendre le relais et interpellera donc à chaque séance la Municipalité pour savoir où en est le projet et quelles sont les prochaines étapes pour que ce chemin se réalise dans un délai, si possible, de 15 mois.

Mme la Syndique indique que le projet remanié de création d'un cheminement le long des rives du lac, entre les Bains de La Becque et le chemin du Portail-Blanc (tronçon ouest), a été envoyé aux services cantonaux en toute fin d'année 2024 pour examen préalable, selon la procédure dictée par la loi sur les routes. L'examen préalable en toujours en cours au sein des différents services. Un retour est espéré ces prochaines semaines, ce qui permettra à la Municipalité de finaliser le projet en tenant compte des remarques émises par les services cantonaux, puis de le mettre à l'enquête.

Mme G. Pasche, présidente de l'Association des rives du lac, ajoute que les délais, non seulement au niveau de la Commune, mais également du Canton, sont parfois exaspérants. Si l'on ne bouscule pas les choses régulièrement, rien ne se passe. Merci donc à M. J.-Y. Schmidhauser de continuer à suivre ce dossier, parce qu'elle ne sera pour sa part pas là éternellement. Il est temps de faire avancer ce dossier, tant au niveau cantonal que communal.

L'ordre du jour étant épousé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

Manon Roethlisberger

Carole Dind